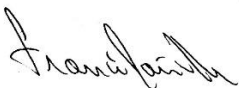


**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE D'AUTRAY**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON**

**AVIS PUBLIC**

- ❖ Est, par la présente, donné, par la soussignée secrétaire trésorière et directrice générale, de la susdite municipalité, que lors de la séance ordinaire, tenue le 11 janvier 2021, le conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon.
- ❖ Que le règlement portant le numéro 2020-12-14 ayant pour titre : « Règlement ayant pour objet de permettre au conseil de décréter par règlement que les taxes foncières, tant générales que spéciales soient dorénavant imposées par simple résolution du conseil » a été adopté à l'unanimité.

Donné à Saint-Cléophas-de-Brandon ce 13 ième jour du mois de janvier de l'an deux-mille-vingt et un.



---

Francine Rainville, directrice générale et secrétaire trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Francine Rainville, secrétaire trésorière et directrice générale, résidant à Saint-Cléophas-de-Brandon, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 12h00 le 13 janvier 2021

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13ième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt et un.



---

Francine Rainville, directrice générale et secrétaire trésorière